

Sarkozy veut 'chasser' les logiciels de P2P.

Au karcher ?

L'examen controversé de la loi DADVSI (droits d'auteur sur Internet) ne pouvait échapper à la soif médiatique de Nicolas Sarkozy. Même si on peut légitimement se demander en quoi cette affaire concerne notre cher ministre de l'Intérieur, le locataire de la place Beauvau y est allé de son commentaire, toujours mesuré...

Le ministre a déclaré à des artistes qu'il recevait ce mercredi sa volonté de « *chasser les logiciels* » de téléchargement illégal et de se doter d'« *outils juridiques* » contre les sites les exploitant, a indiqué à l'AFP le président d'Universal-Music France Pascal Nègre, également invité à cette sauterie. « *Les jeunes doivent pouvoir avoir un droit à la copie privée mais le téléchargement industriel illégal c'est du vol. Et moi je ne suis pas là pour accepter l'idée du vol. Le droit de propriété, le droit d'auteur, ça doit être respecté* », a dit Nicolas Sarkozy à la sortie de la réunion. Le président de l'UMP s'est trouvé une nouvelle croisade. Mais l'homme semble confondre logiciel de partage et logiciel de copie. Ce ne sont pas les éditeurs des plates-formes de P2P qui piratent les CD du bon Pascal Nègre... Ce ne sont pas ces plates-formes qui pratiquent « le téléchargement industriel »... Ces logiciels se contentent de mettre en relation des internautes qui souhaitent échanger des fichiers, légaux ou non. C'est comme si le ministre voulait « chasser » les fabricants de photocopieurs à cause de l'usage illégal de ces machines. Cette confusion des genres a d'ailleurs été relevé par la ligue Odebi: « *La Ligue dénonce la grave incompétence d'un ministre qui n'est pas capable de comprendre que la technologie est neutre, et que seul l'acte individuel consistant à utiliser un logiciel d'une certaine façon peut être illicite. Nicolas Sarkozy veut-il interdire les couteaux de cuisine ou les voitures, ou encore la langue française? Et, pourquoi pas, pour être logique : les courrielleurs et les logiciels de messagerie instantanée?* » Mais la perle de la nausée revient aux membres du groupe Kyo. « *Avec internet, on peut faire n'importe quoi. On peut empêcher ces sites d'être utilisables en France. Ils le font bien en Chine* », explique un membre, avant d'ajouter qu'il s'agissait « *juste d'une comparaison technique* ». Ahhh... Les stars de la jeunesse française pour une censure à la chinoise ? Pas très rock and roll... D'ailleurs, la position des artistes 'installés' dans ce débat est franchement limite. Ces chanteurs ne manquent pas d'imagination pour casser le concept du téléchargement privé ou de la licence légale. La palme revient à Eddy Mitchell ou Yves Duteil qui avancent systématiquement le même exemple fallacieux. 'Imaginez que votre boulanger soit rémunéré à la manière de la licence globale. Pour quelques euros, les clients auraient le droit de se servir sans aucune limite, précipitant sa faillite', martèlent-ils. Ils oublient juste de dire que cette fameuse licence globale, qui ne verra certainement pas le jour en France, est un revenu complémentaire. Elle ne remplacera nullement leurs droits d'auteur tirés des ventes de disque en ligne ou hors ligne, des diffusions TV et radio, des passages en discothèque etc...